

BUREAU

Séance du 1 juillet 2024

Délibération BU_20240701_04

Adhésion à la centrale d'achat Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT)

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Considérant l'intérêt pour le SDIS d'adhérer à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) ;

DECIDE :

Article 1^{er}. Le SDIS décide d'adhérer, en tant que simple membre (sans siège au CA), à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) au titre de l'année en cours et valide la reconduction tacite de cette adhésion sauf décision expresse contraire.

Article 2. Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette adhésion ainsi que les pièces nécessaires à l'utilisation de la centrale d'achat telles que, le cas échéant, les conventions de service et bons de commande permettant les achats via la centrale d'achat en tant qu'intermédiaire.

Marc FLEURET